

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 4 mai 2026 à 19 h

ORDRE DU JOUR / AGENDA

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

10.02 Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

10.03 Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 4 mai 2026.

Adoption of the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of May 4, 2026.

10.04 Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 avril 2026 à 19 h.

Approval of the minutes of the regular sitting of the council held on April 13, 2026, at 7 p.m.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1260354004

Octroi pour le contrat 25-21256 (Lot 13) pour des services d'hydro-excavation incluant le traitement des matières résiduelles dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une durée de trente-deux (32) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2028, sans option de renouvellement.

Grant for contract number 25-21256 (Lot 13) for hydro-excavation services including the treatment of residual materials in the Borough of Pierrefonds-Roxboro for a term of thirty-two (32) months, until December 31, 2028, with no renewal option.

20.02 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1268347001

Approuver de la dépense conformément au contrat de location de patinoires pour une période de neuf (9) ans, soit du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2035.

Approve of the expenditure in accordance with the ice rink lease agreement for a period of nine (9) years, from September 1, 2026, to August 31, 2035.

20.03 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1268347002

Accorder une subvention avec convention à l'organisme à but non lucratif qui administre les piscines de quartier sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs.

Grant a subsidy with agreement to the non-profit organization who manages neighborhood pools on the Borough of Pierrefonds-Roxboro territory in order to cover the fixed administrative fees, maintenance and minor work costs.

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1267475004

Accorder, dans le cadre du programme de 2026 « Fonds dédiés aux projets en accessibilité universelle (FDPAU) », un contrat de services professionnels pour trois (3) volets d'accompagnement en accessibilité, soit une banque d'heures d'accompagnement pour le projet de la Place publique, une sensibilisation concernant les projets de parcs ainsi qu'une évaluation et formation dans le cadre des événements publics de l'arrondissement.

Grant, as part of the 2026 "Fund for Universal Accessibility Projects (FDPAU)" program, a professional services contract for three (3) accessibility support components: a bank of support hours for the Public square project, awareness-raising regarding park projects, and an assessment and training program in connection with the Borough's public events.

20.05 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1267475001

Autoriser le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 pour l'événement annuel Strangers in the Night qui se tiendra le samedi 27 juin 2026 au centre commercial Complexe Pointe-Claire.

Authorize the loan of the Stageline SL-100 mobile stage for the Strangers in the Night annual event to be held on Saturday, June 27, 2026, at the Complexe Pointe-Claire shopping center.

20.06 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1267475002

Autoriser le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 pour le Festival de Blues de l'Ouest-de-l'Île pour un événement de collecte de fonds annuel du 4 juillet 2026 et la fourniture des ressources nécessaires pour le montage et le démontage de la scène mobile sur le site du festival au parc Dollard-des-Ormeaux, localisé au 12 000, boulevard de Salaberry.

Authorize the loan of the Stageline SL-100 mobile stage for the West Island Blues Festival for the July 4, 2026, annual fundraising event and the provision of the necessary resources for the setup and the dismantling of the mobile stage onsite at the Dollard-des-Ormeaux Park, located at 12 000, boulevard de Salaberry.

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1268388004

Reddition financière couvrant la période du 28 février 2026 au 3 avril 2026 et liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 28 février 2026.

Financial statement covering the period from February 28, 2026 to April 3, 2026 and list of purchases made through credit cards for the period from February 1 to 28, 2026.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Adoption

CA Conseil d'arrondissement - 1266967002

Adoption du Règlement CA29 0001-16 modifiant le Règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de modifier plusieurs articles concernant les pouvoirs délégués.

Adoption of By-law CA29 0001-16 modifying By-law CA29 0001 concerning the delegation of powers to officers and employees of the Borough of Pierrefonds-Roxboro in order to amend several provisions concerning delegated powers.

40.02 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1260441001

Adoption du Règlement CA29 0097-4 modifiant le Règlement administratif CA29 0097 afin de rendre obligatoire l'obtention d'un certificat d'autorisation pour tous les travaux en milieux hydriques et d'ajouter une mention relative aux dépôts pour les travaux de branchement.

Adoption of By-law CA29 0097-4 modifying the administration By-law of the planning by-laws in order to require a permit for all work in aquatic environments and to include a provision regarding deposits for connection works.

40.03 Règlement - Adoption

CA Conseil d'arrondissement - 1266967003

Adoption du Règlement CA29 0152-1 modifiant le Règlement CA29 0152 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2026, afin de modifier les tarifs relatifs au sciage de bordures et aux dérogations mineures, ainsi que d'ajouter des tarifs concernant le complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro.

Adoption of By-law CA29 0152-1 modifying By-law CA29 0152 on the price determination of various goods, activities and municipal service for the fiscal year 2026, in order to amend the prices for curbs cutting and minor exemptions, as well as to add prices for the Pierrefonds-Roxboro Aquatic Complex.

40.04 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1267475005

Décréter par l'ordonnance numéro OCA26 29 0XX la fermeture des rues et l'interdiction de stationnement sur la rue René-Émard, entre le boulevard Gouin Ouest et le boulevard de Pierrefonds, le samedi 23 mai 2026 de 6 h à 14 h, dans le cadre de l'activité de la Journée du jardinage afin garantir la sécurité des participants.

Decree by ordinance number OCA26 29 0XX the closing of a street as well as parking prohibition on rue René-Émard, between boulevard Gouin Ouest and boulevard de Pierrefonds, on Saturday, May 23, 2026, from 6 a.m. to 2 p.m., during the Gardening Day event, to ensure the safety of participants.

40.05 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1268707010

Décréter par l'ordonnance numéro OCA26 29 0XX d'exempter le propriétaire de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement extérieure moyennant une contribution au fonds de compensation, dans le cadre de la transformation d'un bâtiment commercial situé au 12 320, boulevard Gouin Ouest.

Decree by ordinance number OCA26 29 0XX to exempt the owner from the obligation to provide one (1) outdoor parking space in exchange for a contribution to the compensation fund, as part of the renovation of a commercial building located at 12 320, boulevard Gouin Ouest.

40.06 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1268707009

Construction d'un bâtiment de huit (8) logements dans le cadre du programme d'habitation Abordable Québec (PHAQ) et du Fonds pour le logement abordable (SCHL).

Construction of an eight-unit (8) apartment building as part of the Quebec Affordable Housing Program and the Rapid Housing Initiative Program (CMHC).

40.07 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1263050006

Approuver le procès-verbal de la réunion du Comité de circulation et de sécurité routière tenue le 26 mars 2026.

- 1. Transit secteur du boulevard Jacques-Bizard – Ouest**
- 2. Transit secteur entre les boulevards Jacques-Bizard et Saint-Jean – Nord**

That the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meeting held on March 26, 2026, be approved as submitted.

- 1. Transit sector along the boulevard Jacques-Bizard – West**
- 2. Transit sector between boulevards Jacques-Bizard and Saint-Jean – Nord**

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1268707008

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 avril 2026.

Take note of the filing of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on April 15, 2026.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Levée de la séance.

Adjournment of the sitting.

IDENTIFICATION

Dossier # :1260354004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 188 909,67 \$, taxes incluses, à G-Tek/8246408 Canada inc., pour les services d'hydro-excavation incluant le traitement des matières résiduelles dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une durée de 32 mois, sans option de renouvellement – Appel d'offres public numéro 25-21256 LOT 13 (2 soumissionnaires conformes)

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre de ses opérations courantes, la Division de l'aqueduc doit effectuer régulièrement des travaux d'excavation sur le réseau routier. Lorsque la zone d'intervention comprend la présence d'infrastructures d'utilités publiques telles que des réseaux d'électricité, de gaz ou de télécommunication (Hydro-Québec, Énergir, CSEM, Bell, Vidéotron, etc.), il est nécessaire de recourir, en partie ou en totalité, à des travaux d'hydro-excavation.

Cette méthode permet de réduire les risques de dommages aux réseaux souterrains, lesquels pourraient entraîner des réclamations à l'égard de la Ville, des interruptions de service pour les citoyens ainsi que des enjeux majeurs en matière de santé et de sécurité pour les employés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 290005 - GDD 1239916007 - Autoriser une dépense totale de 117 079,04 \$, taxes incluses, à G-Tek/8246408 Canada inc., pour les services d'hydro-excavation incluant le traitement des matières résiduelles dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une durée de deux (2) ans, sans option de renouvellement – Appel d'offres public numéro 23-20131 LOT 10 (5 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Le présent GDD vise l'octroi d'un contrat de services d'hydro-excavation requis lors de travaux à proximité d'infrastructures souterraines. Pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, le contrat prévoit un maximum annuel de 100 heures pour les interventions régulières et de 40 heures pour les appels d'urgence. Les services sont octroyés à la suite de l'appel d'offres public regroupé no 25-21256 et le contrat est valide jusqu'au 31 décembre 2028, sans option de renouvellement.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro ne dispose pas d'équipements internes suffisamment fiables et disponibles pour réaliser les travaux d'hydro-excavation requis dans les délais exigés par les opérations courantes. Il est donc nécessaire de recourir aux services d'une entreprise spécialisée afin d'assurer la continuité des travaux, tout en respectant les normes de sécurité applicables. Considérant que ce type d'intervention est de plus en plus fréquent et afin de bénéficier de prix unitaires fixes par appel pour les prochaines années, l'arrondissement s'est joint au processus d'appel d'offres public piloté par le Service de l'approvisionnement.

L'appel d'offres public no 25-21256 a été lancé le 10 décembre 2025 pour une durée de 47 jours. Douze (12) entreprises ont acheté les documents d'appel d'offres, trois (3) ont déposé une soumission et neuf (9) se sont désistées (les raisons de désistement sont

énumérées à l'intervention du Service de l'approvisionnement). L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 janvier 2026.

À la suite de l'analyse des soumissions, le Service de l'approvisionnement a identifié l'entreprise G-Tek (8246408 Canada inc.) comme le plus bas soumissionnaire conforme sur le plan administratif pour le lot 13. Un soumissionnaire est déclaré non-conforme, Profusion G.N.P. inc.(raison énumérée à l'intervention du Service de l'approvisionnement).

Voici l'analyse des soumissions conformes déposées:

Soumissions conformes	Prix (avant taxes)	Autres (préciser)	Total (taxes incluses)
8246408 Canada Inc. (G-TEK)	164 305,00 \$		188 909,67 \$
9363-9888 Québec Inc. (SANIVAC)	167 310,00 \$		192 364,67 \$
Estimation externe	160 574,00 \$		184 619,96 \$
Coût moyen des soumissionnaires reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			190 637,17 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			0,91%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			3 455,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			1,83%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation des professionnels)			4 289,71 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation des professionnels)/estimation x 100)			2,32%

L'analyse de la conformité administrative réalisée par le Service de l'approvisionnement a démontré que l'adjudicataire recommandé :

N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).
 N'est pas inscrit sur la liste des firmes avec un rendement insatisfaisant de la Ville (LFRI).
 N'a pas de licence restreinte ou suspendues de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).
 N'est pas une personne écartée en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (RGC).
 N'est pas inscrit sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

Ce contrat n'étant pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'adjudicataire recommandé n'est pas assujéti à l'autorisation de l'AMP pour ce contrat (lot #13).

Par conséquent, nous recommandons l'octroi du contrat à « G-Tek/8246408 Canada Inc. », au prix de sa soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total requis pour les services d'hydro-excavation s'élève à 188 909,67 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera imputée aux budgets de fonctionnement 2026, 2027 et 2028 de la Direction des travaux publics, section Voirie et aqueduc.

Après application des ristournes, le montant net à payer, taxes incluses, est de 172 499,71 \$.

La distribution des montants par année budgétaire est la suivante :

2026

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
52 395,00 \$	55 008,20 \$	60 241,15 \$

2027

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
54 670,00 \$	57 396,67 \$	62 856,83 \$

2028

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
57 240,00 \$	60 094,85 \$	65 811,69 \$

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas au dossier en raison de sa nature.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact majeur de ce dossier réside dans la réduction des risques pour la sécurité publique et des employés, tout en limitant les bris aux infrastructures souterraines et les interruptions de services aux citoyens sur le domaine public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la COVID-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il n'y a pas d'opération de communications en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Francesca RABY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre MIROTA
chef(fe) de section - voirie

ENDOSSÉ PAR

Stéphane BEAUDOIN
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

Le : 2026-04-15

IDENTIFICATION

Dossier # :1268347001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense minimale de dix-huit millions quatre cent cinquante-deux mille cinq-cent-neuf et neuf sous (18 452 509.09\$) taxes incluses, pour la location de patinoires et de locaux au Sportplexe Pierrefonds, pour une durée de neuf ans débutant le 1er septembre 2026 au 31 août 2035, le tout conformément à l'amendement du contrat entre la Ville de Montréal et BSP Pierrefonds ULC.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a octroyé le 20 juin 2017 un contrat à 3964124 Canada inc. pour la location d'heures de glace au Sportplexe Pierrefonds, situé au 14 700 boulevard de Pierrefonds, immeuble ayant quatre (4) patinoires dont trois (3) de grandeur conventionnelle et une de dimension olympique. Suite à la vente du locateur d'origine, le 30 octobre 2019, de tous ses droits, titres et intérêts dans l'immeuble au nouveau locateur BSP Pierrefonds ULC, les parties ont décidé d'apporter des amendements au contrat initial du 20 juin 2017 et que ceux-ci ont été acceptés le 6 mars 2023.

L'amendement inclut, entre autres, une prolongation additionnelle de neuf (9) ans et une majoration du montant du loyer pour les heures louées, les heures additionnelles, les heures supplémentaires et les locaux par rapport au montant du loyer pour l'année qui précède immédiatement, d'un pourcentage égal au pourcentage d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour la région métropolitaine de Montréal pour la période de douze (12) mois précédente, tel que publié par Statistiques Canada ponctuellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1227924005 - CA23 29 0051 signée le 6 mars 2023 -- QUE le conseil d'arrondissement accepte l'amendement au contrat de location de patinoires et de locaux octroyé le 20 juin 2017 entre la Ville de Montréal et BSP Pierrefonds ULC; QUE monsieur Dominique Jacob, directeur d'arrondissement, soit autorisé à signer l'amendement au contrat au nom de la Ville de Montréal.

GDD 1177426001 - CA17 29 0210 signée le 20 juin 2017- Que le conseil d'arrondissement octroie un contrat à 3964124 Canada inc., pour la location des quatre patinoires et de locaux au Sportplexe Pierrefonds, pour une durée de neuf ans débutant le 1er septembre 2017 et se terminant le 31 août 2026 pour la somme minimale de 16 028 895,50 \$, taxes incluses et la somme maximale de 17 623 013,88 \$, taxes incluses; Que monsieur Dominique Jacob, directeur d'arrondissement, soit autorisé à signer ledit contrat au nom de l'arrondissement;

Que soit autorisée l'affectation d'une somme de 213 610 \$, taxes incluses, à même le surplus pour combler le déficit engendré par l'augmentation des coûts pour l'année 2017;
Que cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement et en partie par les surplus pour l'année 2017, selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Cet amendement a été accepté le 6 mars 2023 et ce dossier décisionnel a pour but de calculer la dépense minimale totale pour une durée de neuf (9) ans débutant le 1er septembre 2026 au 31 août 2035.

Les heures de location sont réparties sur les quatre patinoires du Sportplexe selon une grille horaire pré établie à chaque saison. Selon les termes du contrat, l'arrondissement s'engage à utiliser une moyenne de 3900 heures par année. Donc, le calcul a été effectué selon 3900 heures louées plus les frais de location des locaux plus les taxes applicables pour une durée de 9 ans.

JUSTIFICATION

Afin de maintenir son offre de service en sports de glace et n'ayant pas à même son territoire d'installations sportives pouvant accueillir une programmation en sports de glace, l'arrondissement doit louer des heures de glace à un fournisseur extérieur, à savoir le Sportplexe Pierrefonds, BSP Pierrefonds ULC.

Ce contrat amendé d'une durée additionnelle de neuf (9) ans assure notamment la pérennité des activités de loisirs de glace ainsi que les programmes de sports de glace offerts en collaboration avec l'association de Hockey mineur de Pierrefonds, la Commission de ringuette Pierrefonds-DDO, le club de patinage des Deux-Rives, le club de patinage de vitesse de l'ouest de l'île et l'association du Hockey adulte de Pierrefonds.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant minimal du contrat s'élève à 18 452 509.09 \$ (taxes incluses) le tout réparti sur une période de 9 ans.

Calcul :

Location de glace : 3900 heures d'utilisation X 454.74\$ (tarif horaire 2026-27) X 9 ans + taxes = 18 351 589.76\$

Location de locaux : 9 752.78\$ X 9 ans + taxes = 100 919.33\$

Total taxes incluses = 18 452 509.09\$

Ce montant minimal est calculé avec les montants établis pour l'année 2026 toutefois, les montants seront majorés pour les années 2027 à 2035 d'un pourcentage égal au pourcentage d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour la région métropolitaine de Montréal pour la période de douze (12) mois précédente, tel que publié par Statistiques Canada ponctuellement;

- Location de glaces 18 351 589.76\$ et imputée à même la clé comptable; 2420 0010000 303122

07143 55203 000000 0000 000000 000000 000000 000000 000000 identifiée comme "location aréna installation sportive".

- Location de locaux pour la somme de 100 919.33\$ et imputée à même la clé comptable; 2420

0010000 303122 07143 55290 000000 0000 000000 000000 000000 000000 - identifiée comme "Location diverse générale"

Les fonds seront réservés selon l'approbation des budgets pour la période de 2026 à 2035.

MONTRÉAL 2030

Permet l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en y intervenant sur les quatre piliers; soit le sport, le loisir, le développement social et la culture. Il s'inscrit dans le Plan Montréal 2030 sous l'orientation 'Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion', la priorité 9 page 23 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Refuser cette demande entraînerait la fin de l'offre de service en sports de glace pour les citoyens de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antonio GUZZO
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

Le : 2026-04-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1268347002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière avec convention à l'organisme à but non lucratif reconnu Piscine Thorndale Inc, qui administre la piscine de quartier sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant maximal de quarante et un mille dollars (41 000 \$) toutes taxes comprises, à même le budget de fonctionnement 2026, pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations à signer la convention pour l'année 2026 avec cet organisme.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social (DCSLDS) de l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est responsable du développement de la programmation d'activités culturelles, sportives, récréatives et communautaires sur l'ensemble de son territoire. L'Arrondissement s'assure de la disponibilité d'installations et d'équipements adéquats et sécuritaires, qui répondent aux besoins des citoyens et stimulent la vitalité des communautés qui le composent. Historiquement, l'ancienne Ville de Pierrefonds, puis l'Arrondissement Pierrefonds/Senneville, et aujourd'hui l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, ont tenu à soutenir financièrement des OBNL offrant des services aux résidents en culture, sport, loisir et développement social. Des subventions récurrentes sont versées annuellement afin d'assurer ce soutien. C'est pourquoi la DCSLDS souhaite octroyer une contribution financière à l'OBNL qui administre la piscine de quartier, afin d'offrir des activités aquatiques au plus grand nombre de citoyens à l'été 2026. L'OBNL est reconnu et conforme selon la Politique de reconnaissance et de soutien de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1257924001 - CA25 290086 signée le 7 avril 2025: Accorder une contribution financière avec convention à l'organisme à but non lucratif reconnu Piscine Thorndale Inc, qui administre la piscine de quartier sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant maximal de quarante et un mille dollars (41 000 \$) toutes taxes comprises, à même le budget de fonctionnement 2025, pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations à signer la convention pour l'année 2025 avec cet organisme.
 GDD 1244911001 - CA24 290077 signée le 11 avril 2024 : Accorder une contribution financière avec convention à l'organisme à but non lucratif reconnu Piscine Thorndale Inc,

qui administre la piscine de quartier sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant maximal de quarante et un mille dollars (41 000 \$) toutes taxes comprises, à même le budget de fonctionnement 2024, pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations à signer la convention pour l'année 2024 avec cet organisme.

GDD 1234911006 - CA23 290198 signée le 9 août 2023 : Accorder une contribution financière pour des travaux non-prévus à l'organisme à but non lucratif Piscine Thorndale Inc. pour la réparation de la pompe de puisard à la piscine communautaire Thorndale, au montant maximal de deux mille cinquante dollars (2 050 \$) toutes taxes comprises.

GDD 1234911004 - CA23 290093 signée le 4 avril 2023 : Accorder une contribution financière pour des travaux majeurs non prévus à l'organisme à but non lucratif Piscine Thorndale Inc. pour la réparation du drain de fonds de la piscine communautaire Thorndale, au montant maximal de sept mille dollars (7 000 \$) toutes taxes comprises et affecter un montant de 7 000\$ à même le surplus de l'arrondissement.

GDD 1234911001 - CA23 290055 signée le 7 mars 2023 : Accorder une contribution financière avec convention aux deux (2) organismes à but non lucratif reconnus qui administrent des piscines de quartier sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; soit Piscine Thorndale inc. au montant maximal de Quarante et un mille cent dix-sept dollars et soixante-dix-neuf sous (41 117,79 \$) et Association récréative du Parc Pierrefonds au montant maximal de vingt mille six cent cinquante et un dollars et vingt-cinq cents (20 651.25 \$), pour un montant maximal de soixante-et-un mille sept cent soixante-neuf dollars et quatre sous (61 769.04 \$) toutes taxes comprises, à même le budget de fonctionnement 2023, pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations à signer les conventions pour l'année 2023 avec ces organismes.

GDD 1224911002 - CA22 290062 signée le 10 mars 2022 : Accorder une contribution financière avec convention aux deux (2) organismes à but non lucratif reconnus qui administrent des piscines de quartier sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; soit Piscine Thorndale inc. au montant maximal de trente trois mille cinq cent cinquante-deux dollars et vingt-trois cents (33 552.23 \$) et Association récréative du Parc Pierrefonds au montant maximal de vingt et un mille six cent quarante-cinq dollars et trente-et-une cents (21 645.31 \$), pour un montant maximal de cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars et cinquante-quatre cents (55 197.54 \$) toutes taxes comprises, à même le budget de fonctionnement 2022, pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations à signer les conventions pour l'année 2022 avec ces organismes.

GDD 1224911003 - CA22 290063 signée le 10 mars 2022 : Accorder une contribution financière pour des travaux majeurs non-prévus à l'organisme à but non lucratif Piscine Thorndale Inc. pour la réparation du drain de fonds de la piscine communautaire Thorndale, au montant maximal de trente-six mille sept cent quatre-vingt-douze dollars (36 792 \$) toutes taxes comprises, à même le surplus du budget de l'arrondissement.

DESCRIPTION

L'Arrondissement propose d'offrir le soutien financier à l'OBNL Piscine Thorndale Inc. pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs de la piscine communautaire Thorndale. Le montant est estimé pour l'année 2026 selon les soumissions fournies par les OBNL et selon les catégories suivantes:

- Frais administratifs fixes : dépenses administratives et de bureau incluant toutes

sommes payables à un gouvernement ou organisme gouvernemental en lien avec le droit d'exploiter la piscine.

- Frais d'entretien : travaux d'ouverture et de fermeture des piscines , contrôle de la qualité d'eau de baignade des bassins aquatiques, achat de chlore et autres produits chimiques et réparations mineures.
- Frais de travaux mineurs : travaux qui ne sont pas récurrents à chaque année et qui sont nécessaires au bon fonctionnement de la piscine.

Les montants de subvention seront émis en trois versements dont le premier lors de la signature de la convention. Les montants de subvention restants seront émis soit à la mi-saison et à la fin de la saison 2026 et sont conditionnels à l'ouverture des piscines pour la saison 2026. Les détails de la subvention sont dans le tableau en pièces jointes.

JUSTIFICATION

Accorder cette subvention permettra à cet organisme de remplir leur mission adéquatement et d'offrir aux citoyens un programme sécuritaire et de qualité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal de la contribution est de 41 000 \$ \$ toutes taxes comprises si applicables, et ce à même le budget de fonctionnement, code budgétaire : 2420-001000-303122-07151-61900-016490-0000-000000

MONTRÉAL 2030

Permet l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en y intervenant sur les quatre piliers; soit le sport, le loisir, le développement social et la culture. Il s'inscrit dans le Plan Montréal 2030 sous l'orientation 'Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion', la priorité 9 page 23 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ouverture de la piscine communautaire Thorndale est compromise dû à la fermeture des installations non essentielles et à la distanciation sociale et physique. Advenant que ladite piscine ne soit pas ouverte pour la saison 2026, l'Arrondissement exigera la remise de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation des projets. De plus, l'Arrondissement pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation des projets ne requiert plus la somme maximale tel que stipulé dans la convention de contribution (article 5.3).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les informations de la piscine Thorndale sont publiées annuellement dans la revue municipale, sur le site Internet et sur les babillards électroniques de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à la résolution, l'OBNL devront ratifier une convention avec la Ville stipulant les conditions et les exigences de l'Arrondissement en contrepartie du soutien financier accordé pour le financement, des frais administratifs fixes, de l'entretien et des travaux mineurs .

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antonio GUZZO
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

Le : 2026-04-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1267475004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Accorder, dans le cadre du programme Fonds dédiés aux projets en accessibilité universelle (FDPAU) 2026, un contrat de services professionnels de 13 320 \$ (taxes incluses) se terminant le 30 novembre 2026 à l'organisme Kéroul pour 3 volets d'accompagnement en accessibilité, soit une banque d'heures d'accompagnement pour le projet de la Place publique, une sensibilisation au niveau des projets de parcs ainsi qu'une évaluation et formation dans le cadre des événements publics de l'arrondissement. Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Au cours des dernières années, l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro a manifesté une volonté accrue de renforcer l'accessibilité universelle de ses infrastructures, de ses parcs et de ses événements publics, dans un contexte où les attentes citoyennes en matière d'inclusion, de sécurité et d'équité sont en constante progression. La mise en place, en 2025, d'un comité interne en accessibilité universelle a permis de dresser un premier constat : malgré la volonté organisationnelle, les équipes disposent d'une expertise limitée et hétérogène pour intégrer systématiquement les principes d'accessibilité universelle dans les projets municipaux.

Kéroul est un organisme à non-but lucratif qui œuvre depuis 1987 pour améliorer l'accessibilité dans le secteur du tourisme et de la culture au Québec. Ils offrent une vaste gamme de formations, documents, guides et outils pratiques pour aider à la mise en œuvre de l'accessibilité universelle. Kéroul collabore avec divers acteurs du milieu (incluant les villes) pour rendre les infrastructures et services accessibles aux personnes à capacité réduites. De plus, ils proposent une certification pour évaluer l'accessibilité des sites et événements.

En mai 2025, l'organisme Kéroul a offert une formation en accessibilité universelle dans le cadre d'événements à une vingtaine d'employés municipaux provenant de différentes directions de l'arrondissement. Cette formation a constitué une première expérience structurante de transfert de connaissances en accessibilité universelle pour les équipes locales. À la suite de celle-ci, une zone d'accessibilité universelle a été implantée pour la

première fois lors du spectacle de la Fête du Canada 2025, accueillant environ une trentaine de personnes et recevant une appréciation favorable tant des participants que des équipes municipales.

Dans un contexte de mobilisation et d'engagement en faveur de l'accessibilité universelle, l'arrondissement identifie toutefois certains enjeux structurants nécessitant un accompagnement spécialisé :

- un manque d'outils concrets et uniformisés pour analyser et concevoir des projets selon les principes du design universel ;
- une capacité interne limitée pour évaluer l'accessibilité des projets d'infrastructures et d'événements à toutes les étapes de leur réalisation ;
- une application inégale des bonnes pratiques entre les équipes (parcs, voirie, événements, loisirs), entraînant des écarts de qualité en matière d'accessibilité pour la population.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non-applicable

DESCRIPTION

Le projet vise à renforcer l'accessibilité universelle des aménagements et des activités publiques de l'arrondissement grâce à un accompagnement spécialisé offert par l'organisme Kéroul. Il se décline en trois volets complémentaires:

Volet 1 – Accompagnement en accessibilité (Place publique)

Objectif : Assurer l'intégration des principes de l'accessibilité universelle dans le projet de rénovation de la Place publique - banque d'accompagnement de 60 heures.

Actions clés

- Analyse des plans et documents techniques sous l'angle de l'accessibilité;
- Recommandations écrites basées sur le design universel;
- Participation aux rencontres de projet et soutien aux aménagements inclusifs.

Résultat attendu

Une place publique accessible à toutes et tous, reconnue comme modèle d'aménagement municipal inclusif.

Volet 2 - Sensibilisation à l'accessibilité (Parc A-Ma-Baie)

Objectif : Renforcer la capacité et les compétences internes des équipes municipales en matière d'accessibilité universelle.

Actions clés

- Marche exploratoire participative et formation sur le terrain;
- Utilisation d'une grille d'auto-évaluation des aménagements;
- Identification des écarts et des améliorations prioritaires.

Résultat attendu

Des pratiques harmonisées et une amélioration continue de l'accessibilité des parcs.

Volet 3 – Événements publics

Objectif : Améliorer l'accessibilité et l'inclusion lors des événements publics de l'arrondissement.

Actions clés

- Visites d'accessibilité lors des événements *Avant-Goût de l'été* et *Halloween*;
- Formulation de recommandations pratiques en cours d'événement;
- Formations ciblées pour les gestionnaires et les équipes d'accueil.

Résultat attendu

Des événements plus accessibles sur les plans physique, sensoriel et informationnel.

JUSTIFICATION

L'arrondissement ne dispose pas des ressources nécessaires pour développer son expertise en matière d'accessibilité universelle. Un accompagnement structuré par un organisme spécialisé, combinant analyses, formations et interventions terrain permettra de renforcer les compétences internes de ses équipes en lien avec les priorités locales en matière de qualité de vie, d'inclusion et d'accessibilité.

Ce projet s'inscrit directement dans:

- la Politique municipale d'accessibilité universelle;
- le Plan municipal en accessibilité universelle 2024-2030.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Volet 1 : Accompagnement en accessibilité (Banque 60 hres @120\$)	7 200\$
Volet 2 : Sensibilisation parcs Marche exploratoire (2 heures) et formation (3 heures)	1 800\$
Volet 3 : Événements Visites d'accessibilité - 2 événements ciblés	2 120\$
Formations associées Formation gestionnaires d'événements	1 100\$ 1 100\$
Formation pour les équipes d'accueil	
Total (taxes incluses)	13 320 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en s'appuyant sur deux priorités du Plan stratégique (voir la grille d'analyse en pièce jointe) :

- Priorité 18 « Renforcement de la capacité et les compétences internes ainsi que des pratiques harmonisées des équipes municipales en matière d'accessibilité universelle. »
- Priorité 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Ces deux priorités se concrétisent grâce à l'accessibilité et l'inclusivité des événements et des aménagements municipaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature du contrat avec Kéroul;

1. Premier versement (50 %) 30 jours après la signature de la convention;
2. Deuxième versement (50 %) suite à la fin du mandat;
3. Fin : 30 novembre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal fait partie de la convention. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine ABEL
Agent(e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Kathy DANCSECS
Chef de division

Le : 2026-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1267475001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement Social (DCSLDS) à faire le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 à la Fondation Strangers in the Night pour son événement annuel qui se tiendra le 27 juin 2026 au centre commercial Complexe Pointe-Claire. L'organisme est responsable de fournir la main d'œuvre qualifiée pour le montage et le démontage de la scène mobile sur le site du festival au Complexe Pointe-Claire situé au 755, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire, H9R 5M9.

CONTENU

CONTEXTE

La Fondation Strangers in the Night (SITN) organise un gala spectacle et verse une partie des profits à plusieurs organismes à but non lucratifs, incluant des organismes localisés à Pierrefonds-Roxboro dont le Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île. L'événement de collecte de fonds est une soirée gastronomique où des restaurateurs locaux peuvent présenter leurs plats signatures à travers divers kiosques. De plus, plusieurs prestations musicales d'envergure sont offertes. En 2018 et 2019, cet événement a eu lieu dans le stationnement de la Mairie de l'arrondissement, depuis il se déroule sur le site du centre commercial Complexe Pointe-Claire: 755 Boul. Saint-Jean, Pointe-Claire, QC, H9R 5M9. C'est un rendez-vous annuel récurrent dont l'arrondissement est partenaire en prêtant sa Scène mobile.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA25 290066: QUE le conseil d'arrondissement autorise le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 à l'organisme Strangers in the Night pour son événement annuel qui se tiendra le 21 juin 2025 sur le site du festival au Complexe Pointe-Claire situé au 755, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire.

Résolution CA24 290169 : QUE le conseil d'arrondissement autorise le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 à l'organisme Strangers in the Night pour son événement annuel qui se tiendra le 31 août 2024 sur le site du festival au Complexe Pointe-Claire situé au 755, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire.

Résolution CA23 290126 ; QUE le conseil d'arrondissement autorise le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 aux organismes Les Amis de la santé mentale de l'Ouest-de-l'Île, Cure SMA, le Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île et l'Association de la communauté noire de l'Ouest-de-l'Île (WIBCA) pour l'événement annuel Strangers in the Night qui se tiendra le 26 août 2023 au centre commercial Complexe Pointe-Claire.

DESCRIPTION

Le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 aide la Fondation à réduire ses dépenses, ce qui lui permet de réaliser un bénéfice plus élevé. Les organismes communautaires identifiés à recevoir une partie de la collecte des fonds vont bénéficier directement de ce prêt d'équipement.

JUSTIFICATION

Afin de soutenir l'organisme, la DCSLDS aimerait prêter la scène mobile Stageline SL-100 lors de l'événement annuel de la Fondation Strangers in the Night qui aura lieu le 27 juin 2026, mais selon la politique de soutien aux événements spéciaux, la DCSLDS ne peut prêter des équipements à un organisme pour un événement qui se déroule à l'extérieur de son territoire. C'est pour cette raison que la DCSLDS sollicite une résolution du conseil.

La livraison et le montage de la scène sont prévus le 23 juin 2026 et le démontage ainsi que le retour à l'arrondissement le 29 juin 2026. L'organisme est responsable de fournir la main d'œuvre qualifiée pour le montage et le démontage de la scène mobile sur le site du festival qui se tiendrait au Complexe Pointe-Claire situé au 755, boulevard. Saint-Jean à Pointe-Claire, H9R 5M9.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Notre contribution n'est pas monétaire mais sous forme de prêt d'équipement et de main d'œuvre. La valeur du prêt de la scène mobile est approximativement 4 000 \$.

Soutien fourni par l'arrondissement Montant

Prêt du Stageline 3 000,00 \$

RH (livraison, montage, démontage) 1 000,00 \$

TOTAL 4 000,00 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et villes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine ABEL
agent(e) de developpement d'activites
culturelles physiques et sportivess

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-02-19

Kathy DANCSECS
conseiller(-ere) en planification

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1267475002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement Social à faire le prêt de la scène mobile : Stageline SL-100 à l'organisme Le Festival de Blues de l'Ouest-de-l'Île lors de son événement annuel de collecte de fonds le 4 juillet 2026 et la fourniture des ressources nécessaires pour le montage et le démontage de la scène sur le site du festival au parc Dollard-des-Ormeaux localisé au 12000, boulevard de Salaberry.

CONTENU

CONTEXTE

Le Festival de Blues de l'Ouest-de-l'Île est un organisme axé sur la communauté dont les objectifs principaux sont d'aider les organismes à but non-lucratif et de promouvoir le blues dans l'Ouest de l'Île. Au cours des dernières années, l'organisme a fait don de plus de 500 000 \$ à de nombreux organismes communautaires de l'Ouest-de-l'Île, notamment : Mission de l'Ouest de l'Île, l'Association de la communauté noire de l'Ouest-de-l'Île, le Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île et Alphabétisation sans limites et Accompagnement Bénévole de l'Ouest (ABO VAS).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1259348001 - Résolution CA 25 290065 :
 QUE le conseil d'arrondissement autorise le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 à l'organisme Festival de Blues de l'Ouest-de-l'Île pour son événement de collecte de fonds annuel du 5 juillet 2025 et la fourniture des ressources nécessaires pour le montage et le démontage de la scène mobile sur le site du festival au parc Dollard-des-Ormeaux, localisé au 12 000, boulevard de Salaberry.

GDD 1249348001 - Résolution CA 24 290112 :
 QUE le conseil d'arrondissement autorise le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 à l'organisme Festival de Blues de l'Ouest de l'Île pour son événement annuel du 6 juillet 2024 et la fourniture des ressources nécessaires pour le montage et le démontage de la scène mobile sur le site du festival au parc Dollard-des-Ormeaux, localisé au 12 000, boulevard de Salaberry.

GDD 1239348002 - Résolution CA 23 290127 :
 QUE le conseil d'arrondissement autorise le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 à l'organisme Festival de Blues de l'Ouest de l'Île pour son événement annuel du 8 juillet 2023 et la fourniture des ressources nécessaires pour le montage et le démontage de la scène

mobile sur le site du festival au parc Dollard-des-Ormeaux.

DESCRIPTION

Le Festival de Blues de l'Ouest-de-l'Île organise annuellement un festival dans le but de recueillir des fonds pour venir en aide aux organismes communautaires de la région de l'Ouest-de-l'Île incluant l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. L'Arrondissement fera le prêt de sa scène mobile pour le spectacle extérieur qui se tiendra le 4 juillet 2026 au Parc Dollard à Dollard-des-Ormeaux situé au 12000, boulevard de Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, QC H9B 3G4. Le montage sera fait le vendredi 3 juillet 2026 et le démontage, le dimanche 5 juillet 2026.

JUSTIFICATION

Le Festival de Blues de l'Ouest-de-l'île est un événement rassembleur mis sur pied par plusieurs villes et arrondissements avoisinants permettant d'offrir un événement de qualité générant des fonds pour des organismes communautaires de l'arrondissement qui ont besoin de ces ressources pour accomplir leur mission et répondre aux besoins de leurs bénéficiaires. Le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 aide le Festival Fondation à réduire ses dépenses, ce qui lui permet de réaliser un bénéfice plus élevé. Les organismes communautaires identifiés à recevoir une partie des profits vont bénéficier directement de ce prêt d'équipement.

Selon la politique de soutien aux événements spéciaux, la DCSLDS ne peut prêter des équipements à un organisme où l'événement est à l'extérieur de son territoire. C'est pour cette raison que la DCSLDS demande une résolution du conseil sur cette demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur du prêt de la scène mobile est approximativement 4 000 \$.

Soutien fourni par l'arrondissement Montant

Prêt du Stageline 3 000,00 \$

RH (livraison, montage, démontage) 1 000,00 \$

TOTAL 4 000,00 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et villes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine ABEL
agent(e) de developpement d'activites
culturelles physiques et sportivess

ENDOSSÉ PAR

Kathy DANCSECS
chef de division

Le : 2026-03-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1268388004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition financière pour la période du 28 février au 3 avril concernant les bons de commande approuvés, les factures payées sans bon de commande et des virements budgétaires. En plus, incluant la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1 au 28 février 2026

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour les mois de mars.
Rapport couvrant la période la période du 28 février au 3 avril 2026 qui totalise la somme de 592 748,63 \$ pour les demandes de paiements et les engagements.

Rapport pour les dépenses par imputations directes inclus dans la période de transactions de mars pour un montant de 253 420,62 \$ et en plus les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 au 28 février 2026 pour un montant de 7 390.94 \$.
Totalisant un montant de 260 811.56\$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andre BASTIEN
agent(e) comptable analyste

ENDOSSÉ PAR

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

Le : 2026-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1266967002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner avis de motion et prendre acte du dépôt du projet de règlement CA29 0001-16 modifiant le règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de modifier plusieurs articles concernant les pouvoirs délégués

CONTENU

CONTEXTE

En prévision de l'ouverture prochaine du complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro et afin d'offrir une plus grande flexibilité pour l'achat de biens et de services, il a été suggéré d'augmenter la délégation de dépenses aux chefs de division, en la faisant passer de 10 000 \$ à 25 000 \$ pour l'acquisition de biens, à l'exécution de travaux ou de services autres que professionnels (article 15). Quant à la délégation pour les contrats relatifs à l'exécution de services professionnels, la valeur maximale du contrat passe de 5 000 \$ à 10 000 \$ pour les chefs de division (article 17).

Cette démarche nécessite la modification de plusieurs autres articles et nous en profitons pour actualiser ou abroger certaines dispositions du règlement. Bien que ce règlement ait été modifié à plusieurs reprises, certains des articles remontent à son adoption en 2006 et ne sont plus applicables ou adaptés à la réalité actuelle.

Article 1: tous les chefs de division sont considérés comme des fonctionnaires de niveau 3. La référence à un agent de distribution motorisé a été retirée, puisqu'il s'agit d'un poste qui relève désormais du Service de l'approvisionnement.

Article 2: ajustement mineur pour couvrir l'ensemble des niveaux de délégation.

Article 4: ce rapport n'est pas déposé au conseil et après des vérifications à l'interne, les plus anciens ne s'en souviennent pas qu'il l'ait été. Il importe de rappeler que la reddition de comptes permet aux membres du conseil d'arrondissement de prendre connaissance des dépenses effectuées.

Article 6.1: Mise à jour du titre du poste.

Article 15: seul le paragraphe 3 est modifié, mais l'article est remplacé dans son intégralité en entier afin de permettre de bien visualiser les niveaux de délégation et la valeur maximale des contrats.

Article 17: seul le paragraphe 3 est modifié, mais l'article est remplacé dans son intégralité en entier afin de permettre de bien visualiser les niveaux de délégation et la valeur maximale des contrats.

Article 17.2: seul le paragraphe 4 est modifié afin d'inclure le niveau 5 de délégation. Toutefois, l'article est remplacé dans son ensemble afin faciliter la compréhension.

Article 18: cet article est modifié afin d'offrir une plus grande flexibilité, notamment pour les dépenses liées aux services d'utilité publique.

Article 19.3: cet article est modifié afin d'actualiser l'appellation de la CNESST et de donner davantage de flexibilité au directeur d'arrondissement en matière de relations de travail.

Vous trouverez en pièce jointe le projet de règlement CA29 0001-16, de même que la version codifiée à jour incluant les 15 amendements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Il s'agit du 16^e amendement de ce règlement depuis son entrée en vigueur en 2006.

DESCRIPTION

Donner avis de motion et prendre acte du dépôt du projet de règlement CA29 0001-16 modifiant le règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de modifier l'article 19.3 portant sur la délégation du directeur d'arrondissement, le pouvoir de congédiement ainsi que le règlement des litiges en relations de travail.

JUSTIFICATION

Ces modifications offriront une plus grande flexibilité aux gestionnaires dans l'attribution des différents contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement: 13 avril 2026

Adoption du règlement: 4 mai 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachel LECLAIR
Technicienne - Greffe et archives

ENDOSSÉ PAR

Jean-Francois GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-03-31

IDENTIFICATION

Dossier # :1260441001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et déposer le projet de règlement CA29 0097-4 modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme CA29 0097 afin de rendre obligatoire l'obtention d'un certificat d'autorisation pour tous travaux en milieux hydrique et ajouter une mention relative aux dépôts

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaite amender son Règlement d'administration des règlements d'urbanisme CA29 0097 afin d'ajouter un mécanisme de remboursement des dépôts qui sont maintenant exigés lors de travaux de branchement. De plus, avec l'entrée en vigueur du Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations (RMUN), il est nécessaire d'ajouter l'obligation d'un permis dans certaines situations qui n'étaient pas prévues par le Règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

La modification réglementaire vise à prévoir les remboursements des dépôts. Nouvellement, dans le Règlement de tarification, des dépôts sont exigés pour les travaux de branchement. Afin de ne pas prévoir uniquement un cas spécifique pour le remboursement de dépôts, nous avons libellé le règlement de façon plus large afin de couvrir des situations futures. La modification vise également à obtenir un certificat d'autorisation pour la construction d'un bâtiment ou d'une construction accessoire de moins de 15 mètres carrés qui se trouve dans un milieu hydrique. Pour tout bâtiment ou construction de moins de 15 mètres carrés, aucun permis n'est requis actuellement. Comme une reddition de compte est demandée à chaque fin d'année en lien avec les constructions effectuées en milieux hydrique, il était nécessaire de faire cet ajout au Règlement.

Les articles suivants sont touchés par la modification et le but visé est présenté dans le tableau ci-bas.

15. PAIEMENT DES TARIFS D'HONORAIRES

19. NÉCESSITÉ D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

Article du présent règlement CA29 0097-3	Chapitre modifié du règlement CA29 0097	Article modifié du règlement CA29 0097	But visé de la modification
1	Chapitre 2	15	Ajouter des paragraphes pour établir les conditions d'un remboursement de dépôt
2	Chapitre 4	19	Ajouter le paragraphe 30 pour ajouter l'obtention d'un certificat d'autorisation pour un bâtiment ou construction accessoire de moins de 15 mètres carrés en milieux hydrique

JUSTIFICATION

Comme le règlement de tarification est en vigueur avec un dépôt pour les travaux de branchement et que le RMUN est entré en vigueur, la modification du Règlement d'administration des règlements d'urbanisme s'en trouve nécessaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement CA : 13 avril 2026
Adoption du règlement: 4 mai 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cloe DESCHENES
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-03-23

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1266967003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion pour le Règlement CA29 0152-1 modifiant le Règlement CA29 0152 concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2026 afin de modifier les tarifs relatifs au sciage de bordures et aux dérogations mineures, ainsi que l'ajout de tarifs concernant le complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro.

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DTET) souhaite modifier certains tarifs prévus actuellement dans le règlement en vigueur concernant le sciage de bordures ainsi que les dérogations mineures.

Quant à la Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social (DCSLDS), elle souhaite introduire de nouveaux tarifs en prévision de l'ouverture du complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1256765019 - CA25 29 0282 Adopter le règlement CA29 0152 concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2026 et remplaçant le règlement CA29 0145

DESCRIPTION

Donner un avis de motion pour le règlement CA29 0152-1 modifiant le règlement CA29 0152 concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2026 afin de modifier les tarifs relatifs au sciage de bordures et aux dérogations mineures, ainsi que l'ajout de tarifs concernant le complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro.

JUSTIFICATION

Pour ce faire, il y a lieu de procéder à la modification du règlement en vigueur lors de la prochaine séance du conseil d'arrondissement par la présentation d'un avis de motion, lequel doit être accompagné d'un projet de règlement énumérant les articles modifiés et ajoutés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement: 13 avril 2026

Adoption du règlement: 4 mai 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachel LECLAIR
Technicienne - Greffe et archives

ENDOSSÉ PAR

Jean-Francois GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-03-30

IDENTIFICATION

Dossier # :1267475005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Décréter une ordonnance autorisant la fermeture complète et l'interdiction de stationnement sur le boulevard René-Émard (entre les boulevards Gouin Ouest et de Pierrefonds) de 6 h à 14 h dans le cadre de l'activité de la journée du jardinage prévue le 23 mai 2026 et ce, pour garantir la sécurité des participants et le bon déroulement des activités.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la journée du jardinage prévue le 23 mai 2026, la Direction des travaux publics, en collaboration avec la Direction des loisirs, événements et développement social, utilisera le stationnement des Travaux publics comme emplacement d'accueil. L'entrée du stationnement est située sur le boulevard René-Émard, entre le boulevard Gouin Ouest et le boulevard de Pierrefonds.

Compte tenu la grande affluence de citoyens attendue pour cette activité et afin d'assurer une circulation fluide et sécuritaire des véhicules, notamment la gestion de la file d'attente, il est recommandé de procéder à la fermeture temporaire à la circulation du boulevard René-Émard, entre les boulevards Gouin Ouest et de Pierrefonds.

Les permis nécessaires seront obtenus pour la tenue de l'activité. Les services de police de la Ville de Montréal et le Service des incendies de Montréal participeront conjointement à l'élaboration logistique de l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 29 0132: QUE le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA25 29 0132 la fermeture des rues et l'interdiction de stationnement sur la rue René-Émard, entre le boulevard Gouin Ouest et le boulevard de Pierrefonds, le samedi 24 mai 2025 de 6 h à 14 h, dans le cadre de l'activité de la journée du jardinage afin de garantir la sécurité des participants, conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public et de l'article 14.8 du règlement 868 de l'ancienne Ville de Pierrefonds sur la circulation et la sécurité publique.

CA24 29 0121: QUE le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA24 29 0121 la fermeture des rues et l'interdiction de stationnement sur la rue René-Émard, entre le boulevard Gouin Ouest et le boulevard de Pierrefonds, le samedi 25 mai 2024 de 6 h à 14 h, dans le cadre de l'activité de la journée du jardinage prévue le 25 mai 2024 afin garantir la sécurité des participants, conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public et de l'article 14.8 du règlement 868 de l'ancienne Ville de Pierrefonds sur la circulation et la sécurité publique.

DESCRIPTION

La Direction des travaux publics, en collaboration avec la Direction des loisirs, événements et développement social, dépose une demande afin d'autoriser la fermeture de la rue René-Émard nécessaire au bon déroulement de l'événement et à la sécurité des participants.

JUSTIFICATION

Cette fermeture assurera une meilleure fluidité des piétons et voitures et par le fait même la sécurité des citoyens et du personnel en place.

- Cet événement est rassembleur et favorise les liens entre les citoyens et les organismes partenaires;
- Il s'agit d'un événement qui dynamise le quartier;
- Les éditions précédentes ont connu un franc succès et attiré de nombreux participants (1000 personnes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement qui se déroulera le 23 mai débute à 9 h et se termine à midi. La rue René-Émard sera fermée et sans circulation à partir de 6 h à 14 h le jour de l'événement.

RUE FERMÉE ET STATIONNEMENT INTERDIT

- Rue René-Émard entre le boulevard Gouin Ouest et le boulevard de Pierrefonds

Malgré la fermeture temporaire de certaines voies afin d'assurer la sécurité des participants, les impacts sur la circulation demeurent limités et des mesures d'atténuation appropriées seront mises en place. Une signalisation adéquate ainsi que des détours balisés seront installés aux intersections concernées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera faite sur nos médias sociaux afin d'informer les citoyens de la tenue de l'événement et de limiter les désagréments causés par les fermetures de rues;

- Une communication aux employés sera envoyée afin d'informer la fermeture des stationnements respectifs et les alternatives disponibles.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Demande de permis;

Mise à jour du plan de site incluant la fermeture de rue;

Communication auprès de la SPVM pour prévoir des effectifs;

Communication auprès de la STM pour prévoir le changement d'arrêts d'autobus.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine ABEL
Agent(e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Kathy DANCSECS
Chef de division

Le : 2026-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1268707010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Décréter, en vertu des articles 228.1 et 228.2 du règlement de zonage CA29-0040, une ordonnance exemptant le propriétaire du lot 1 170 237 de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement extérieure moyennant une contribution de 2 000\$ au fonds de compensation, dans le cadre de la transformation d'un bâtiment commercial situé au 12 320, boulevard Gouin Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

Le 19 janvier 2026, un permis a été délivré dans le cadre de la transformation d'un bâtiment commercial en un usage de type café et de vente d'articles destinés aux activités artisanales. Cette demande de permis avait préalablement fait l'objet d'une demande de dérogation mineure concernant le réaménagement de l'aire de stationnement pour ce nouvel usage. L'un des éléments de cette demande visait la réduction du nombre de cases de stationnement de neuf (9) à huit (8). Bien que les membres du CCU se soient montrés favorables à la suppression d'une case de stationnement, ils estimaient que cette exemption devait être accordée par l'entremise de mesures de compensation monétaire. Cependant, lors de l'étude de la demande de dérogation mineure à la séance du 12 janvier dernier, le conseil d'arrondissement avait refusé d'accorder la réduction du nombre de cases de stationnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 29 0012 - 12 janvier 2026 - Dérogation mineure – Étude n°3003602075 12 320, boulevard Gouin Ouest lot 1 170 237
 CONSIDÉRANT QUE toute demande de dérogation mineure est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 3 décembre 2025;

Il est proposé
 par le conseiller Benoit Langevin
 appuyé par la conseillère Louise Leroux

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement approuve la demande de dérogation mineure visant à permettre, pour un bâtiment commercial isolé situé au 12 320, boulevard Gouin Ouest, lot 1 170 237 :

- une largeur d'allée de circulation projetée de 5,36 m au lieu du minimum requis de 6,5 m comme prévu à l'article 199 du Règlement de zonage CA29 0040;
- une longueur de 5,5 m pour la case de stationnement projetée numéro 4 au lieu du minimum requis de 7 m comme prévu à l'article 199 du Règlement de zonage CA29 0040;

QUE le conseil d'arrondissement refuse la demande de dérogation mineure visant à réduire le nombre de cases de stationnement à 8 au lieu de 9, comme prévu à l'article 210 du Règlement de zonage CA29 0040;

QUE le requérant de la demande soit exempté de fournir une case de stationnement, sous réserve du paiement d'une compensation financière, en vertu de l'article 228.1 du Règlement de zonage CA29 0040.

CA19 29 0236 - 2019-09-09 – Adoption du règlement CA29 0040-40 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'ajuster les exigences de stationnement dans certains secteurs et de mettre en place des mesures de compensation au nombre minimum de cases requises.

DESCRIPTION

Dans le cadre de la demande de permis no 3003585537 et en vertu des articles 228.1 et 228.2 du règlement de zonage CA29 0040, il est proposé d'exempter le requérant de fournir une 9e case de stationnement moyennant le tarif établi de 2 000\$ par case.

Le projet de transformation du bâtiment commercial en un usage de type café et de vente d'articles destinés aux activités artisanales requiert le réaménagement de l'aire de stationnement. À cet effet, le requérant a déposé un plan de réaménagement comprenant l'ajout d'une bande de verdure, visant à accroître la végétalisation d'un terrain largement minéralisé situé en bordure du boulevard Gouin, lequel fait partie du Parcours riverain.

JUSTIFICATION

Il est proposé d'ajouter une bande de verdure en cour avant conformément aux exigences du règlement de zonage. Cette mesure est souhaitable dans les circonstances, considérant que le terrain est largement minéralisé. Dans ce contexte, il n'est donc pas souhaitable de réduire la superficie végétalisée proposée afin d'aménager une neuvième (9e) case de stationnement sur le terrain.

La Division urbanisme, permis et inspection recommande donc d'accepter la demande de compensation financière pour la case de stationnement non-fournie, conformément aux articles 228.1 et 228.2 du règlement de zonage CA29 0040.

Conformément au paragraphe 10.1 de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ. chapitre A-19.1), les sommes recueillies au fonds de compensation ne peuvent servir qu'à financer des immobilisations destinées à l'amélioration de l'offre en matière de stationnement public ou de transport actif ou collectif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution au fonds de compensation représente un montant de 2 000\$,

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par la nature privée de la demande.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2026-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1268707009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un bâtiment de huit (8) logements sur le lot projeté 6 677 685, dans le cadre du programme d'habitation Abordable Québec (PHAQ) et du Fonds pour le logement abordable (SCHL).

CONTENU**CONTEXTE**

Les travaux visés par la demande sont la construction d'un bâtiment de huit (8) logements dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) et du Fonds pour le logement abordable (SCHL)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet vise la construction d'un bâtiment de trois étages comportant (8) logements. Il sera construit selon les plans de Myriam Lambert architecte datés du 31 octobre 2025. Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

Revêtement de brique de béton :
Modèle Melville Slik de Permacon
Couleur Oasis

Revêtement de brique de béton :
Modèle Melville Slik de Permacon - Brique à 45 degrés
Couleur Oasis

Revêtement métallique :
Modèle Versa de Mac Métal
Couleur Cèdre

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 15 avril 2026 à 17h30

Considérant que toute nouvelle construction est assujettie au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment de trois étages comprenant 8 logements.

Recommandée à la majorité.

Les membres suggèrent de privilégier la plantation d'arbres de plus grand calibre en cour avant afin d'assurer une présence végétale immédiate et structurante, et de relocaliser le bâtiment accessoire dans la cour arrière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectifs 7, 18, 19) et des engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-14

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1263050006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver le procès-verbal du comité de circulation et sécurité routière du 26 mars 2026

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité de circulation et sécurité routière a tenu une rencontre le 26 mars 2026. Le procès-verbal sera approuvé par le conseil d'arrondissement, et par le fait même le conseil d'arrondissement accepte les conclusions et recommandations du Comité permettant ainsi de modifier l'Annexe « A » du Règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et du Règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Ces recommandations visent la sécurité des utilisateurs du réseau routier de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD
adjointe à la direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-10

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingénierie et
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-développement du territoire et
études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1268707008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 avril 2026.

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 avril 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o,

DESCRIPTION

s.o,

JUSTIFICATION

s.o,

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o,

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o,

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O,

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

S.O,

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2026-04-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques